

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE
DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI)
AUPRÈS DU CENTRE NUCLEAIRE DE PRODUCTION D'ELECTRICITÉ
(CNPE) DE CATTENOM**

**DU 15 MAI 2025
CNPE DE CATTENOM**



Etaient présents :

- Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente de la CLI, Vice-Présidente du Département, Conseillère Départementale du canton de Yutz,
- M. Alain REDINGE, représentant de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Gavisse,
- Mme Isabelle CORNETTE, Vice-Présidente de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, en charge de l'Environnement,
- M. Patrice CUNY, représentant le Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville et Maire de Basse-Ham,
- M. Gabriel DECET, représentant de la Fédération de la Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- M. Marc TABOURET, représentant de la Confédération du Logement et du Cadre de vie (CLCV),
- M. Daniel TROUILLOT, représentant l'Unité Départementale Moselle CFE-CGC,
- M. Stéphane VOGEL, représentant de l'Unité Départementale Moselle FO,
- M. le Commandant RINALDI, Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle,
- Mme Sophie MULLER, Principale du Collège de Cattenom,
- M. Stefan SCHMITZ-WENZEL, Landkreis Trier-Saarburg,
- Mmes Marianne RUMMEL et Elisabeth QUARE, Association Bund Trier,
- M. Thomas JACKL, Directeur de l'Administration du Landkreis Merzig-Wadern,
- Dr. Laura STIEF, Ministère de l'environnement et de la protection des consommateurs du Land de Sarre,
- M. Philippe DESCHAMPS, Sous-Préfet de Thionville,
- Mme Béatrice MOUGEL, Directrice adjointe des Sécurités, Préfecture de la Moselle,
- Mme Hélène HERMANN, Adjointe à la Cheffe du SIDPC (Service interministériel de défense et de protection civile), Préfecture de la Moselle,
- M. Ludovic NORMAND, Chargé des risques nucléaires et technologiques, Préfecture de la Moselle,
- M. Vincent BLANCHARD, Che du pôle INB de la division de Strasbourg de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR),
- M. Jérôme LE SAINT, Directeur du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Cattenom,
- Mme Coralie DUPONT, Cheffe de mission communication du CNPE de Cattenom,
- Mme Samia FAIQ, Mission communication du CNPE de Cattenom,
- M. Roger SPAUTZ, Greenpeace Luxembourg,

Assistait également :

- M. Matthieu DENIS-VIENOT, Chargé de mission relations institutionnelles et territoriales de l'ANDRA,
- Mme Anne-Laure MACLOT, Secrétaire de la CLI de Cattenom,

- Mme Tess BEDU, Stagiaire au Département de la Moselle,

Etaient excusés :

- M. Patrick WEITEN, Président de la CLI, Président du Département, canton de Yutz,
- M. Jean-Marie MIZZON, Sénateur de la Moselle,
- Mme Isabelle RAUCH, Députée de la circonscription de Thionville-Est,
- Mme Catherine BAILLOT, Conseillère Régionale Grand Est,
- M. Rémy DICK, Conseiller Départemental du canton de Fameck,
- Mme Brigitte SCHNEIDER, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Moselle, Conseillère Départementale du canton de Thionville,
- Mme Valérie ROMILLY, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Moselle, Conseillère Départementale du canton du Sillon Mosellan,
- M. Patrick GRELOT, Conseiller Départemental du canton du Pays Messin,
- Mme Nathalie AMBROSIN-CHINI, Conseillère Départementale du canton d'Hayange,
- M. Lionel FOURNIER, Conseiller Départemental du canton de Rombas,
- M. Pierre TACCONI, Conseiller Départemental du canton de Metzervisse,
- M. Mathieu WEIS, Conseiller Départemental du canton d'Algrange,
- Mme Estelle BOHR, Conseillère Départementale du canton de Bouzonville,
- M. Michel HERGAT, Vice-Président de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire d'Entrange,
- Mme Maryse GROSSE, Adjointe au Maire de Boust, représentant la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,
- M. Jean-Marc COCQUYT, représentant de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Breistroff-la-Grande,
- M. Olivier KORMANN, représentant de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Rodemack,
- Mme Marie-Marthe DUTTA-GUPTA, représentante de la Communauté de Communes Cattenom et Environs, Maire de Fixem,
- M. Patrick BECKER, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville », Maire de Kuntzig,
- Mme Nathalie EVEN-POSTAL, représentante de la Communauté d'Agglomération Portes de France – Thionville,
- M. Laurent SCHULTZ, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Portes de France - Thionville, Adjoint au Maire de Yutz,
- M. Jean-Luc NIEDERCORN, représentant de la Communauté de Communes Bouzonvillois-Trois Frontières, Maire de Kirschnaumen,
- M. Jean-François MEDVES, représentant de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch,
- M. Patrick RISSER, Président de la Communauté d'Agglomération Pays-Haut Val d'Alzette,
- M. Yves MULLER, Vice-Président de la Communauté de Communes Pays Orne-Moselle, Maire de Marange-Silvange,
- Mme Catherine LAPOIRIE, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Rives de Moselle, Maire d'Ay-sur-Moselle,
- M. Bernard ZENNER, Maire de Cattenom,
- M. Armand BEMER, Vice-Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine pour la Moselle,
- M. Armand SCHWEITZER, Président de l'Association Illangeoise Contre les Nuisances Industrielles,
- M. Patrice COSTA, Institut Européen d'Ecologie,
- M. Yvon LAURENT, Ma Zone Contrôlée,
- M. Michel MARQUEZ, Responsable de l'Unité d'Accompagnement ATMO Grand Est,
- Mme Sandrine ALINI, représentant de l'Unité Départementale Moselle CFDT,
- M. Pierre MERTZ, représentant de l'Unité Départementale Moselle CGT,

- M. Marc HOUVER, Directeur Général des Services du Département de la Moselle,
 - Mme Sabrina GREAU, Conseil Economique, Social et Environnemental Grand Est,
 - M. Serge FEBVRE, Membre titulaire à la CCI de Moselle Métropole Metz, Vice-Président « Commerce »,
 - M. Laurent WELTER, représentant de la Chambre d'Agriculture de la Moselle,
 - Dr. Isabelle RENKES, Présidente du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins,
 - M. Thilo BECKER, Délégué à la planification, à la construction et à l'aménagement de la Mairie de Trèves,
 - M. Fabian SCHICKER, ADD Trier,
 - M. Michael GRITTMANN, Association Bund Landesverband Saarland,
 - M. Dan BIANCALANA, représentant du SYVICOL, Bourgmestre de la ville de Dudelange,
 - M. Guy BLEY, Haut-Commissariat à la Protection Nationale (HCPN) du Grand-Duché de Luxembourg,
 - M. Dan MICHELS, Lëtzebuerger Aktiou恩skomité géint Atomkraaft,
 - M. François KINARD, Bourgmestre d'Aubange,
 - M. Léon COLLIN, représentant du Ministère de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités, de l'Economie sociale, de l'Egalité des chances et des Droits des femmes de la Wallonie,
 - Mme Lamia HIMER, ARS Grand Est, Déléguée Territoriale pour la Moselle,
 - M. Fabien CAILLY, Président du GIM'Est.

Mme Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente de la CLI de Cattenom, ouvre la séance à 9h52.

1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CLI du 7 novembre 2024

Le compte rendu de la réunion de la CLI du 7 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan annuel du CNPE de Cattenom en 2024

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Vincent BLANCHARD, Chef du pôle INB de la division de Strasbourg de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR), puis à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom, afin qu'ils présentent le bilan 2024 du CNPE de Cattenom (voir diaporamas correspondants).

A l'issue de la présentation, M. Roger SPAUTZ demande si le nombre d'incidents, qui s'élève à 41 pour 2024, est dans la moyenne des autres centrales nucléaires du parc français.

D'après M. Vincent BLANCHARD, la moyenne des centrales françaises est de l'ordre de 10 événements significatifs par an par réacteur de niveau 0 et un de niveau 1. Cattenom se situe globalement dans cette moyenne, mais recense deux événements de niveau 1 pour quatre réacteurs.

M. Jérôme LE SAINT complète en affirmant qu'EDF ne cherche pas à réduire fortement le nombre d'événements significatifs. Le fait de les déclarer contribue à

l'amélioration continue pour l'industrie nucléaire et surtout constitue un gage de transparence à l'égard de l'ASN et du public, et en fait une spécificité française.

M. Roger SPAUTZ s'intéresse ensuite aux résultats de mesure de l'oxygène dans les circuits des réacteurs de Cattenom en lien avec les problématiques de corrosion sous contrainte (CSC).

M. Vincent BLANCHARD indique que l'examen à ce sujet est encore en cours ce qui ne permet pas encore de confirmer l'hypothèse de la présence d'oxygène comme source de CSC. Il indique qu'une inspection a été réalisée à Cattenom sur le suivi des taux d'oxygène dans les circuits.

M. Jérôme LE SAINT indique que les mesures engagées à Cattenom n'ont pas permis de détecter des taux d'oxygène en dehors de ce qui est prévu dans les spécifications, malgré la conduite de certaines modulations rejetant de l'eau borée, et qui auraient pu mener à une suoxygénéation.

Mme Marianne RUMMEL et M. Marc TABOURET s'interrogent sur les mesures prévues pour réduire l'exposition aux biocides dans le fonctionnement des installations de la centrale de Cattenom.

M. Jérôme LE SAINT explique respecter les seuils réglementaires concernant les rejets de biocide, qui sont contrôlés par l'ASN et par des laboratoires indépendants. Par ailleurs, il affirme que sont effectués depuis un mois sur des matériels des tests à l'aide d'ondes électriques qui pourraient avoir un effet positif sur les rejets de biocide. La réduction de l'utilisation de biocides pourrait a priori se faire sur le moyen terme.

Il souhaite toutefois revenir sur l'origine de l'utilisation de biocides. Cette décision a été prise en 2019, après avoir procédé au remplacement du laiton par le titane dans le condenseur. L'érosion en présence de laiton générait des particules de cuivre dans l'eau. Le recours aux biocides (chlorures et sel) a permis de supprimer le cuivre dans les installations.

En s'appuyant sur les études d'impact, l'ASN a défini des seuils de rejets, M. Vincent BLANCHARD confirme le non dépassement des seuils relatifs à l'utilisation de biocides. Toutefois, la réglementation consistant à demander à l'exploitant de toujours faire mieux, des actions sont menées afin de diminuer le recours aux biocides qui présente, à ce jour, le meilleur équilibre entre plusieurs risques et permet aussi de protéger les travailleurs.

Mme Isabelle CORNETTE se dit ravie de constater que la production d'énergie nucléaire permet une flexibilité laissant la place aux énergies renouvelables.

Elle pose ensuite deux questions :

1. La difficulté à acculturer les salariés aux gestes de prévention et de contrôle est-elle liée au turn-over important des travailleurs ?

M. Jérôme LE SAINT et M. Vincent BLANCHARD affirment ne pas avoir identifié de causalité avec l'emploi de travailleurs intérimaires ou occasionnels. Par ailleurs, EDF cherche à fidéliser les travailleurs, même si pour certains, les exigences en termes de sécurité et de temps de préparation avant/après une activité (techniques d'habillage, replis de chantier) peuvent être contraignantes.

- Comment expliciter la valeur de 6 bars de pression pour l'épreuve de l'enceinte et cela peut-il permettre de résister à une hausse des températures dans un contexte de réchauffement climatique, ou de résister à d'autres impacts extérieurs ?

M. Jérôme LE SAINT présente l'hypothèse retenue pour la tenue à la pression de l'enceinte du bâtiment réacteur : en cas de fuite d'eau chaude du circuit primaire (avec une eau à 300 degrés), des vapeurs mèneraient à un effet cocotte-minute et à une pression de 5 ou 6 bars. Les procédures accidentelles amènent à écrêter cette pression, en injectant de l'eau froide dans le circuit d'aspersion.

Le but, in fine, consiste à s'assurer que l'enceinte reste étanche en cas d'événement de ce type. Par ailleurs, M. LE SAINT affirme que le risque sur le réchauffement climatique est minime car les quelques degrés supplémentaires à l'extérieur n'auraient que peu d'impact sur la chaleur à l'intérieur.

Mme Marianne RUMMEL demande pour quelles raisons la production est parfois modulée la nuit.

M. Jérôme LE SAINT explique qu'il y a depuis toujours de nombreuses baisses de la production la nuit en raison d'une demande d'électricité plus faible, et également depuis peu entre 11h et 17h lorsque le soleil est présent, pour laisser la place aux énergies renouvelables.

M. Alain REDINGE aimeraient des précisions sur les dysfonctionnements intervenus concernant la surveillance en salle de commande, comme évoqué dans les présentations.

M. Vincent BLANCHARD explique qu'un manque de surveillance des installations depuis la salle de commandes a été constaté à plusieurs reprises. L'événement sûreté de niveau 1 qui sera présenté au point 8 en donnera un exemple.

3. Bilan de la concertation sur les conditions de sûreté pour la poursuite de fonctionnement des réacteurs de 1300 MWe au-delà de 40 ans

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom, et à Mme Carole BAUDOUIN, Déléguée aux concertations chez EDF, Membre du Comité opérationnel du Haut-Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire concernant ladite concertation, afin qu'ils en présentent le bilan (voir diaporama correspondant).

A l'issue de la présentation, M. Roger SPAUTZ souhaite savoir si le ministère de l'Environnement autrichien ayant formulé une question est satisfait de la réponse apportée.

Mme Carole BAUDOUIN affirme ne pas avoir reçu de demande complémentaire de l'Autriche suite à la réponse conjointe très fournie venant de l'ASNR et d'EDF.

Concernant la suite du processus, elle indique que toutes les consultations de l'ASNR font l'objet d'une synthèse, suivie d'un webinaire lors duquel sont exposées les propositions faites ainsi que les raisons pour lesquelles certaines ne sont pas reprises.

M. Roger SPAUTZ s'interroge ensuite sur le béton trop siliceux, qui ne permettrait pas d'installer un récupérateur de corium.

M. Jérôme LE SAINT évoque la visite partielle du réacteur n°1, et l'ensemble des contrôles en cours comme des prélèvements sur le terrain. A date, rien n'empêche la mise en

œuvre de cette modification concernant le récupérateur de corium, avec éventuellement des adaptations.

Mme Elisabeth QUARE questionne la CLI sur la consultation des voisins frontaliers, et notamment allemands lors des évaluations de l'impact sur l'environnement.

Mme Carole BAUDOUIN répond que l'Etat français a décidé d'ouvrir aux Etats frontaliers les enquêtes publiques, dans lesquelles sont présentés les impacts potentiels en cas d'accident. Libre aux Etats concernés de consulter leur population et de remettre leur avis à la Préfecture de la Moselle qui les compilera et les transmettra à l'ASN.R.

Mme la Vice-Présidente souhaite revenir sur le succès de la réunion de consultation publique qui s'est tenue le 14 mai 2024 en présence d'un public de 125 personnes. Elle considère très positivement la mobilisation de la société civile.

Par ailleurs, elle rappelle que la CLI de Cattenom étant transfrontalière depuis 2012, les acteurs frontaliers y siégeant peuvent aussi mobiliser leur population.

4. Focus sur les anticipations des travaux liés aux 4èmes visites décennales

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom, afin qu'il présente les anticipations des travaux liés aux 4^e visites décennales (voir diaporama correspondant).

A l'issue de la présentation, Mme Marianne RUMMEL s'interroge sur les investigations faites au sujet du processus de vieillissement des matériaux.

Suite aux investigations, M. Jérôme LE SAINT peut affirmer que certains matériels pourront durer 50 ans. Ceux-ci sont par conséquent laissés en place, et font l'objet d'un suivi rigoureux (maintenance, contrôles...). Dans le cas où le processus de vieillissement n'a pas pu être caractérisé, les matériels seront remplacés par des matériels plus récents lors de la 4^e visite décennale. C'est notamment le cas de certains relais sur les tableaux électriques.

5. Visite décennale n°4 : Modification temporaire des règles générales d'exploitation et report de la requalification du circuit primaire de Cattenom 1

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Vincent BLANCHARD, Chef du pôle INB de la division de Strasbourg de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASN.R), afin qu'il présente la modification temporaire des règles générales d'exploitation et le report de la requalification du circuit primaire de Cattenom 1 (voir diaporama correspondant).

Aucune question n'est posée à l'issue de la présentation.

6. La gestion des déchets radioactifs

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Matthieu DENIS-VIENOT, Chargé de mission relations institutionnelles et territoriales de l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs), afin qu'il évoque le thème de la gestion des déchets radioactifs (voir diaporama correspondant).

A l'issue de la présentation, M. Daniel TROUILLOT indique avoir visité Cigéo un mois auparavant et se dit avoir été très étonné par le nombre de brevets déposés suite à la création de projets technologiques.

M. DENIS-VIENOT confirme que le site est extrêmement novateur en termes de sciences et de technologies. Il cite notamment l'exemple des recherches en matière d'Intelligence artificielle (IA) et de la réflexion sur le robot rondier effectuant les rondes au sein de l'installation. Il indique qu'une Chaire sur l'intelligence artificielle, en lien avec l'École des Mines de Nancy, a été récemment ouverte.

M. Marc TABOURET souhaite savoir où sont stockés les déchets avant d'arriver à Cigéo.

M. Matthieu DENIS-VIENOT répond qu'ils sont soit entreposés sur le site d'Orano à la Hague, soit dans le sud de la France, à Cadarache ou à Marcoule. L'entreposage est un tampon qui permet une surveillance des déchets avant le stockage sur le site de Cigéo.

Mme Marianne RUMMEL s'intéresse ensuite au financement du projet Cigéo et souhaite connaître les investisseurs publics et privés.

M. Matthieu DENIS-VIENOT explique que l'ANDRA a remis lundi 12 mai son dossier de chiffrage. Le financement est assuré par les producteurs selon le principe du pollueur-payeur, et selon une clef de répartition : 78 % EDF, 15 % Commissariat à l'Energie Atomique, 7 % Orano. Ces derniers doivent provisionner des coûts car il s'agit d'un projet de long terme. Le dernier coût objectif arrêté par la ministre de l'environnement date de 2016 et s'élève à 25 Mds €. Il comprend le financement de l'intégralité de la vie du site, depuis sa conception, jusqu'à sa fermeture. Sur ces 25 Mds cibles, environ 17 Mds € sont déjà réalisés sur la base d'actifs financiers, et sur la base d'actifs non financiers (dans ce cas, les équipements sont gagés pour assurer le financement de Cigéo). L'actualisation du coût objectif du projet Cigéo interviendra dans le courant de l'année 2025.

Mme la Vice-Présidente demande quel site est le plus intéressant de visiter, afin de pouvoir proposer des dates aux membres de la CLI.

M. Matthieu DENIS-VIENOT répond qu'une visite tant des installations de surface que du laboratoire de recherche est parfaitement envisageable.

7. Travaux de mise à jour du Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à Mme Béatrice MOUGEL, Directrice adjointe des Sécurités de la Préfecture de la Moselle, afin qu'elle présente les travaux de mise à jour du Plan Particulier d'Intervention (voir diaporama correspondant).

A l'issue de la présentation, M. Roger SPAUTZ demande si le système d'alerte fonctionne aussi en cas de black-out.

M. le Sous-Préfet de Thionville répond par la négative, tout en expliquant que, dans ce cas, le système satellite est utilisé pour diffuser de l'information. Il ajoute que les services opérationnels de secours disposent d'outils propres dans ce cas et qu'il a lui-même un terminal dans son bureau lui permettant d'obtenir de l'information en direct dans le cas où son mobile serait hors-service.

Il rappelle en outre l'existence de deux systèmes : GALA pour la transmission d'informations entre autorités et FR-Alert destiné à la population au sens large.

Mme la Vice-Présidente se réjouit de l'organisation d'un exercice en juin 2026, et témoigne en tant qu'élue du bon fonctionnement du système GALA (récemment utilisé lors des inondations).

8. Evènement significatif sûreté lié au non-respect d'une spécification technique d'exploitation sur l'unité de production n°2 (déclaration le 31 octobre 2024)

Mme la Vice-Présidente de la CLI donne la parole à M. Jérôme LE SAINT, Directeur du CNPE de Cattenom, puis à M. Vincent BLANCHARD, Chef du pôle INB de la division de Strasbourg de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASN), afin qu'ils présentent l'évènement significatif sûreté lié au non-respect d'une spécification technique d'exploitation sur l'unité de production n°2 (voir diaporamas correspondants).

Aucune question n'est posée à l'issue de la présentation.

9. Adaptation de la centrale de Cattenom au changement climatique

En raison du retard accumulé au cours de la réunion, la présentation portant sur l'adaptation de la centrale de Cattenom au changement climatique, est reportée à la prochaine réunion de la CLI de Cattenom.

10. Points divers concernant la CLI

- Approbation du rapport d'activités et du rapport budgétaire 2024**

Mme la Vice-Présidente présente les rapports d'activités et budgétaire 2024, qui sont approuvés à l'unanimité.

- Information sur la journée de la résilience 2025**

La Vice-Présidente informe les membres de la CLI que deux formations à destination des élus sont prévues sur le risque nucléaire, dans le cadre de la journée de la résilience 2025 :

- auprès des élus départementaux le 2 septembre 2025,
- auprès des élus de la Communauté de communes de l'Arc Mosellan (date non définie).

Elle alerte les membres de la CLI sur la difficulté de mobiliser les entreprises pour les inviter à participer à une telle formation. Ainsi, elle demande à chacun d'activer ses réseaux pour nous aider à organiser à minima une formation au cours de l'année.

- Retour des membres de la CLI ayant participé aux inspections de l'ASN**

M. Daniel TROUILLOT, représentant de la CFE-CGC au sein de la CLI, a participé à l'inspection de l'ASN le 28 avril, sur le thème des séismes. Son analyse de la journée est annexée au compte rendu.

- **Point d'information sur l'exercice de la FARN (Force d'Action Rapide du Nucléaire) prévu en septembre 2025**

M. Jérôme LE SAINT annonce la tenue d'un exercice de la FARN le 10 septembre sur le site de la centrale de Cattenom, dans le but que les équipes puissent s'entraîner ensemble, et adopter des réflexes en commun. Il invite les membres de la CLI à y participer. L'inscription sera possible via le secrétariat de la CLI.

La réunion de la CLI s'achève à 12h50.